

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 10/12/2024 - A2024/014191 - 2020 D 01183 - 890 026 719 - 10TAILLEFER

## **10TAILLEFER**

**Société civile immobilière au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 18 Rue du mail 30900 NIMES**  
**890 026 719 RCS NIMES**

---

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois décembre,

A neuf heures trente,

Les associés de la Société 10TAILLEFER, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Madame Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
- Société WSDOC, représentée par Madame Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA, titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Nacer MAROC de ses fonctions de gérant et décide de nommer en qualité de nouvelle gérante :

- **La Société WSDOC**, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 18 Rue du Mail 30900 NIMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 902 386 499 RCS NIMES, représentée par Madame Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA, pour une durée illimitée.

La Société WSDOC exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les statuts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Madame Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA, au nom de La Société WSDOC qu'elle représente, accepte les fonctions de gérante et déclare que celle-ci n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**Laurinda DE OLIVEIRA E COSTA**

**Société WSDOC**